



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE
ET DE LA PLANIFICATION DU 03 JUIN 2016**

Ordre du Jour

Point décisionnel :

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 20 novembre 2015

Points d'information :

2 - Préparation de l'avis du Comité de Bassin sur le projet de révision de la délimitation des zones vulnérables aux nitrates

3 - Réflexion pour la mise en place d'un plan d'adaptation au changement climatique

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE			
Président	VACANT		
Vice-Président	VACANT		
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais	Vacant		
Départements / Nord	MARTIN Françoise	Présente	
Départements / Pas-de-Calais	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Départements / Pas-de-Calais	WAROT-LEMAIRE Sophie	Excusée	
Départements / Somme	DEWAELE Marc	Excusé	Mandat Haussoulier Stéphane
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab	DALEUX Lise	Excusée	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab	DETOURNAY Alain	Excusé	
Communes du littoral	Vacant		
Communes du littoral	LECOMTE Jean-Paul	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	LENGLET Bernard	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	SWTAJ Olivier	Excusé	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	BRAYER Charlotte	Présente	
Agriculture	DEL COURT Luc	Présent	
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Industrie	LUCQ Chantal	Excusée	Mandat à POULAIN Olivier
Industrie	POULAIN Olivier	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	VACANT		
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SALLIOT Pascal	Présent	
Associations agréées de Défense des Connaissances	BULA Danièle	Excusée	
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	Présente	
Associations agréées de Protection de la Nature	DANLOUX Joël	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	Présente	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région Picardie ou son représentant	LALANDE Michel	Excusé	Représenté par M. SHEHU
Directeur Inter-régional de la mer Manche orientale du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général de l'ONEMA ou son représentant	MICHELET Paul	Excusé	
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	GRALL Jean-Yves	Excusé	Représenté par Mme CADO
DRAAF NPDC par intérim ou son représentant	BONNET François	Excusé	Représenté par M. COSNIER
Directeur Général de VNF ou son représentant	PAPINUTTI Marc	Excusé	
DREAL NPDC, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M. GREVET et accompagné de M. PREVOST

REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN

Associations agréées de pêche et de pisciculture	DUPOIS Jean-Claude	Excusé	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	BLANCHARD Michel	Présent	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	MERLOT André	Excusé	
Pêche maritime	FRANCOIS Patrick	Excusé	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	DAUBERLCOUR Alain	Excusé	
Associations agréées de protection de la nature	COUTEAUX Clémentine	Excusée	
Associations agréées de protection de la nature	HERBO Gustave	Présent	
Associations agréées de protection de la nature	MARIETTE Michel	Présent	
Associations agréées de protection de la nature	WATTEZ Céline	Présente	

Membres Consultatifs

	Présents
CORDET Jean-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
BUTLEN Jean-Baptiste Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MARTINOT Bertrand Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie représenté par : M. AGBEKODO, accompagné de Mrs VALIN, PRYGIEL, LABRUNE, METERON, EUVERTE et de Mmes MARTIN, LEROY.	Excusé
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie	
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée	Représenté par Mme BLIN Céline
BOCQUET Alain SAGE Scarpe Aval	Excusé (pas de représentant)
DENIS Christian SAGE de l'Audomarois	Excusée, Représenté par Mme CASTILLON Laurence
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie	
	Présents
DETOURNAY Alain SAGE de Marque Deule	Représenté par M. BUSY Florian
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys	Excusé
FLAMENGT Georges SAGE Escaut	Présent accompagné de Mme LIEVAL Audrey
LENGLLET Bernard SAGE de Haute Somme – Somme Aval	Présent
PARENTY Daniel SAGE du Boulonnais	Excusée Représenté par Mme BARBET Frédérique
PRUVOST Roger SAGE Canche	Excusée Représenté par Mme CHERGIE Valérie
RAOULT Paul SAGE de la Sambre	Présent
RAPENEAU Philippe SAGE Scarpe amont	Excusé
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA	Excusé
SCHEPMAN Jean SAGE de l'YSER	Excusés, Représenté par M. PARAT, accompagné de Mrs VALOIS et DOMBROWSKI
TRUNET Jean-Marc SAGE Authie	Représenté par Mme REGNIEZ Lucile
SARGIAN Peggy Agence des Aires Marines Protégées	Présente

Divers	
	Présents
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET
DE LA PLANIFICATION DU 03 JUIN 2016**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CB	REPORTÉ	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 20 novembre 2015	X				

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Joël DANLOUX ouvre la séance à 09h32. Il préside la séance en tant que doyen de la commission et compte tenu des postes vacants du Président et du Vice-Président.

M. AGBEKODO excuse Monsieur Olivier THIBAUT de son absence étant retenu dans une autre réunion sur la biodiversité à Paris. Il présente l'ordre du jour de la commission.

M. DANLOUX précise que cette commission prépare l'avis du prochain Comité de Bassin sur le projet de révision de la délimitation des zones vulnérables aux nitrates.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION DU 20 NOVEMBRE 2015

M. DANLOUX demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente du Milieu Naturel et de la Planification du 20 novembre 2015.

Le procès-verbal de la Commission Permanente du Milieu Naturel et de la Planification du 20 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2 – PREPARATION DE L'AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LE PROJET DE REVISION DE LA DELIMITATION DES ZONES VULNERABLES AUX NITRATES (point d'information)

M. DANLOUX indique en préambule qu'il ne souhaite pas, à l'issue de la présentation de la DREAL, que l'on débattenne de l'innocuité ou des conséquences sanitaires des nitrates aux doses environnementales signalées. Il souhaite que l'on parte du fait établi que si l'azote nous est nécessaire et se trouve naturellement présent dans notre environnement, les nitrates et les nitrites ne sont pas naturellement présents dans les eaux souterraines et proviennent d'apports excessifs liés à toutes nos activités humaines.

M. PREVOST présente le point n°2 relatif à l'avis sur le projet de révision de la délimitation des zones vulnérables aux nitrates, tel que figurant dans le dossier de séance.

Il précise à la demande de M. DANLOUX qui avait demandé la périodicité de publication des bilans, que ceux-ci étaient publiés triennuellement par l'Agence Régionale de Santé, mais qu'il n'y a plus de publication aujourd'hui.

Il rappelle les modalités de la révision de la délimitation des zones vulnérables aux nitrates et indique que le Préfet coordonnateur de bassin a la charge d'élaborer un projet. Ce projet est basé sur les dernières données connues de la campagne de mesures 2014-2015. Il réunit l'ensemble des parties prenantes le 29 juin 2016 pour lancer cette révision. Il mentionne qu'il y a eu auparavant deux réunions avec les professionnels agricoles les 19 avril 2016 et 29 avril 2016. Conformément à la réglementation, des consultations doivent être lancées au niveau régional. La consultation a été lancée le 20 mai 2016 pendant deux mois afin d'émettre un avis. Il précise que l'avis du Comité de Bassin est également demandé ainsi que l'avis des autorités étrangères. Il reste encore à lancer la consultation du public qui démarrera le 06 juin 2016 exclusivement par internet. A partir du 06 juin chacun peut déposer son avis sur le site de la préfecture ou sur le site du portail de bassin à la rubrique consultation du public. Il souligne qu'à l'issue des consultations, le préfet coordonnateur de bassin établira la liste des communes concernées.

Il précise que pour arriver à émettre l'avis qui sera présenté au Comité de Bassin, il y a plusieurs propositions de prises en compte des spécificités locales qui sont offertes au Préfet coordonnateur de bassin.

- La première possibilité consiste à effectuer un découpage en utilisant un référentiel cadastral pour effectuer les délimitations communales. Il précise que sur les masses d'eau souterraines le découpage infracommunal n'est pas prévu par l'arrêté de 2015.
- La deuxième possibilité précise si, sur des masses d'eau souterraines, il est possible de mettre en évidence un fonctionnement différencié, pour compartimenter la masse d'eau et ne classer que le compartiment qui est pollué.

Il souligne que pour les bas champs de Cayeux, suite aux remarques effectuées par la profession agricole, ceux-ci auraient un fonctionnement différencié. L'expertise hydrogéologique montre qu'il y a un phénomène de paléo falaise qui fait qu'à partir des bas champs picards, la nappe de la craie descend, il précise que le fonctionnement n'est pas le même des deux côtés. Il souligne qu'il est proposé de retenir ce fonctionnement différencié, particularité hydrogéologique, et de limiter le classement de la masse d'eau Somme/ Aval à la limite de cette falaise. Il précise qu'il est possible de ne déclasser qu'une commune, en l'occurrence Cayeux sur Mer.

Remarques et débats :

M. DANLOUX indique qu'il est nécessaire de rappeler que le Comité de Bassin a approuvé l'orientation A3 du SDAGE ainsi que les 3 dispositions qui visent à diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur tout le territoire.

Mme. LEVEUGLE souhaite revenir sur la classification du Boulonnais, elle indique que les conseillers départementaux ne sont plus associés. Elle mentionne qu'en ce qui concerne le département du Pas de Calais, depuis le printemps 2013, le Conseil Général a lancé une étude pour suivre le flux d'azote journalier sur le Boulonnais. Elle indique que cette étude a confirmé que le point de mesure pour l'ensemble du Boulonnais situé sur la Liane montrait des concentrations inférieures au seuil de 19 mg/l. Cela a permis de mettre en avant que les mesures réalisées sur deux autres fleuves du Boulonnais, le Wimereux et la Slack, attestent que les concentrations moyennes de la Liane sont équivalentes. Elle souligne que suite au projet de révision, il a été remarqué que la pollution était beaucoup plus marquée sur la Slack que sur le sud du Boulonnais. Elle mentionne que de ce fait, elle n'est pas d'accord avec le classement proposé quant aux communes du Boulonnais.

M. DANLOUX demande si l'étude a été transmise à la DREAL.

Mme LEVEUGLE indique qu'ils n'ont pas été consultés. Elle précise que pour le Wimereux et la Slack c'est le débit instantané qui a été mesuré, le débit journalier du cours d'eau, la concentration en azote mesuré, le flux journalier d'azote et la concentration en nitrates mesurée. Elle mentionne que cela ne correspond pas aux communes retenues. Elle précise qu'au niveau du Département, il serait souhaité une priorisation du secteur nord avec une nouvelle délimitation des zones vulnérables.

M. DANLOUX souhaite connaître la fréquence des observations ainsi que des mesures.

Mme LEVEUGLE indique qu'elle ne dispose pas de cette information.

M. PREVOST indique qu'il est très intéressé par cette étude, qui permet de travailler sur l'eutrophisation. Il précise cependant que l'on raisonne par masse d'eau, que la Liane, la Slack et le Wimereux ne sont pas classées en zone vulnérable, par contre l'arrêté et les dispositions réglementaires ne prévoient pas de faire des différenciations dans le classement des communes. Il mentionne que ce qui a été évoqué, représente plutôt des teneurs, des moyennes alors que l'on travaille en percentile 90. Il souligne cependant qu'il est d'accord sur le fait que les trois masses d'eaux superficielles ne rentrent pas dans la catégorie zones

vulnérables, ce n'est donc pas contradictoire avec les mesures réalisées par le conseil départemental du Pas-de-Calais. Il précise que le classement des communes est dû en partie aux eaux souterraines.

M. DANLOUX souligne qu'il n'y a pas de changement mais que dans la mesure où un département engage des mesures, il faut souhaiter qu'il y ait toute la transparence et toute communication entre les différents services techniques.

M. VALIN souhaite rappeler l'esprit de la réunion, et indique que celle-ci est nécessaire afin de recueillir les informations, orientations et avis que chaque entité représentée puisse porter à la commission. Il précise que contrairement aux Commissions précédentes, il n'y aura pas de délibération par contre il sera présenté au Comité de Bassin un compte rendu de l'ensemble des positions exprimées afin de bien donner au Comité de Bassin l'ensemble des éléments nécessaires pour délibérer.

M. MONTASSINE indique que la masse d'eau proche littorale qui est une grande masse d'eau, a été approuvée et définie par le Comité de Bassin ; cependant il s'inquiète de toujours constater la présence d'un grand linéaire jaune. Il demande s'il n'y aurait pas intérêt à refaire une analyse afin de mesurer les arrivées provenant de la Canche.

Mme MARTIN souhaite apporter un complément au sujet de cette masse d'eau côtière. Elle précise que celle-ci paraît très grande à l'échelle du bassin Artois Picardie et indique que les masses d'eau ont été définies pour répondre à des contraintes européennes. Elle souligne qu'à l'échelle européenne il s'agit d'une petite masse d'eau. Si l'on redécoupe, on se retrouve dans des difficultés de gestion au niveau du rapportage. Elle précise que les contraintes au niveau local de bien connaître la masse d'eau de l'estuaire de la Canche existent. Elle souligne qu'il existe quatre points de mesures en amont, que l'on connaît par ce fait ce qui arrive de la Canche. Des stations de mesures sont installées en continu à ce niveau.

M. PRYGIEL souhaite apporter un complément en indiquant que les masses d'eau de la Canche et de l'Authie ne sont pas classées en masses d'eau de transition, qu'elles sont petites à l'échelle nationale. Il indique qu'a été mis en place avec la DREAL un réseau flux en 2009-2010 qui permet d'avoir un suivi régulier de l'évolution des concentrations en azote, en phosphore, en matières organiques, régulièrement sur toute l'année. Il précise que ce suivi est fait en lien avec la surveillance des eaux continentales de surface, ce qui permet d'avoir des mesures de flux. Il indique que si l'information n'apparaît pas au travers des cartes, l'information sur les flux en azote et en phosphore existe. Il indique que le suivi permet de voir la proportion de ce qui arrive par la baie de Seine et de ce qui arrive par les cours d'eau.

M. DANLOUX demande si les informations sont disponibles sur le site Internet de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. PRYGIEL précise qu'un travail est en cours sur l'exploitation des données, il précise que les informations peuvent être disponibles sur demande.

Mme MARTIN confirme que les données ne sont pas publiées aujourd'hui, elle indique que les données les plus proches de l'estuaire sont situées au point de la rivière le plus en aval possible. Elle mentionne que cette étude n'est pas mise en base de données car il s'agit d'une étude qui doit être exploitée avant la diffusion au public.

M. ROUSSEL souligne que les chiffres sur les rejets en azote de l'agriculture, de l'industrie et des collectivités dans le tableau page 4 sont erronés bien qu'ils proviennent de l'état des lieux.

M. DANLOUX indique qu'il faut faire remonter l'information à la DREAL.

M. MONTASSINE indique que les concentrations sont mesurées à l'amont sur la rivière. Il souligne qu'un phénomène d'eutrophisation se développe plus au nord et que les concentrations n'y sont pas mesurées.

M. PRYGIEL indique que les données sont issues du réseau de surveillance Agence, DREAL, mais qu'il existe de nombreuses autres informations qui peuvent être disponibles auprès d'IFREMER, de l'université de Lille, de la station marine de Wimereux qui organisent des opérations régulières d'analyses sur les estuaires.

Il indique que pour ce qui est des apports, la baie de Seine représente plus de 80 % des apports en azote et en phosphore et indique que l'eutrophisation observée sur le littoral est entretenue par les apports côtiers.

M. DANLOUX indique qu'il serait intéressant d'effectuer une synthèse avec IFREMER de l'ensemble des données.

M. AGBEKODO précise qu'il existe une collaboration avec l'IFREMER, que les échanges de données s'effectuent déjà au sein des services. Il demande comment il est possible de consulter ces données.

M. PRYGIEL indique que toutes les données IFREMER sont consultables sur leur site. Il existe un atlas interactif qui permet de visualiser les données.

Il souligne que les données brutes sont consultables via la base de données QUADRIGE.

Il propose d'organiser lors d'une prochaine CPMNAP une présentation par l'IFREMER de la problématique eutrophisation et de la problématique nutriments.

M. DANLOUX indique que dans la mesure où **M. ROUSSEL** conteste certaines mesures, il serait intéressant de soulever le problème.

M. PREVOST indique qu'il s'agit de l'affichage de l'état des lieux de 2012, que la révision de l'état des lieux est en cours de préparation. Il mentionne qu'il est intéressant de lancer des réflexions sur l'eutrophisation qui permettront d'alimenter cette révision et d'avoir tous les éléments pour effectivement s'accorder sur les données du tableau qui présentent un problème.

M. MONTASSINE indique qu'il a vécu des situations dramatiques, de voir un estuaire qui est improductif alors que les deux autres estuaires sont quant à eux productifs. Il indique qu'au parc naturel marin, se posent souvent des questions sur la qualité du milieu. Il est favorable à une éventuelle présentation du phénomène d'eutrophisation lors d'une prochaine CPMNAP.

M. MARIETTE indique qu'il est toujours préoccupé par l'impact des nutriments qui sont rejetés gravitairement lors des évacuations de sédiments par les Wateringues.

Il indique qu'il s'agit de flux supplémentaires qui arrivent en mer, qui ne sont jamais mesurés ni comptabilisés. Il précise qu'il n'a pas connaissance de la qualité des produits qui sont évacués vers la mer.

M. DANLOUX demande s'il ne serait pas possible d'y placer pendant un certain temps une station de mesures.

M. PRYGIEL explique que la mesure de débits est très difficile sur le littoral de la mer du nord. Il indique qu'un travail avec la DREAL et l'institution des Wateringues va permettre d'étendre la mesure des flux, y compris sur la façade Mer du Nord. Il souligne qu'il y a effectivement des opérations d'échanges entre les sédiments et les eaux, qui enrichissent la colonne d'eau. Il indique que des études ont été menées sur certains sites et que rien n'empêche d'organiser une campagne avec des stations de mesures afin d'estimer les flux et la part des sédiments dans les apports nutritifs.

M. VALIN souhaite que la profession agricole puisse s'exprimer sur le dossier, afin de recueillir les remarques de chacun.

M. ROUSSEL indique qu'il s'agit de la 4^{ème} réunion sur le sujet, qu'il ne souhaite plus discuter. Il précise que les revendications se feront ailleurs.

Il précise que s'il devait y avoir un vote, les représentants agricoles se positionnent « contre ».

M. VALIN précise qu'aujourd'hui il ne s'agit pas d'émettre un avis mais de préparer un recueil de remarques afin de préparer l'avis pour le Comité de Bassin.

M. MARIETTE demande de faire état que pendant la période considérée d'étude 2014-2015, il n'y a pas eu de phénomène de toxicité sur les sites conchylicoles du Bassin, ce qui est positif.

M. MONTASSINE indique que la qualité de l'eau est déclassée et que les moules doivent être épurées.

M. DANLOUX souhaite une présentation par IFREMER de cette zone littorale.

M. AGBEKODO souhaite compléter en s'adressant à **M. ROUSSEL**, et indique qu'il serait utile de discuter afin de trouver un consensus avant de débattre au Comité de Bassin.

M. ROUSSEL indique qu'il a été suffisamment clair, que les discussions n'ont servi à rien.

M. LENGLET souligne qu'il ne faut pas perdre l'idée que le dossier traité aujourd'hui doit s'inscrire dans une démarche plus globale. Il faut que l'on travaille au niveau des bassins, non seulement sur les problématiques risques, mais aussi sur l'entretien des cours d'eau et les problèmes de pollution.

Il indique que l'une des préoccupations est le monde de l'élevage, qui est très important en termes de protection de l'environnement.

Il indique que les nitrates représentent un vrai problème d'avenir. Il faut donc toujours être attentif et avoir une approche globale. Il est nécessaire d'établir un compromis.

M. DANLOUX indique qu'il pensait que le compromis était acquis avec le vote du SDAGE 2016-2021. Il rappelle qu'il était opposant au vote du SDAGE.

M. BARBIER souligne que des données sont produites par certains opérateurs mais ne sont pas partagées. Il souligne qu'en période où il faut faire des économies de moyens, il serait intéressant de re-sensibiliser tous les producteurs de données pour le thème du débat de ce jour, afin que les données soient coordonnées, harmonisées et que l'on obtienne une production de données partagées.

3 – REFLEXION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (point d'information)

M. AGBEKODO précise qu'il s'agit d'établir un vrai plan pour notre bassin sur l'adaptation à ces changements climatiques.

M. METERON présente le point n°3 relatif à la réflexion pour la mise en place d'un plan d'adaptation au changement climatique, tel que figurant dans le dossier de séance.

Il indique que pour la réalisation de ce plan d'adaptation au changement climatique, l'Agence de l'eau lance un appel à candidature afin de constituer des groupes de travail pour la préparation du document. Il précise que feront partie des groupes de travail : la DREAL, le Conseil Régional, l'ADEME et les structures porteuses de Plan Climat EnergieTerritoriaux.

Remarques et débats :

M. DANLOUX indique que malgré un bel exposé, les perceptives sont peu réjouissantes.

M. SHEHU précise qu'il s'exprime en tant que représentant du Préfet coordonnateur de bassin, il indique que sans revenir sur le bien-fondé de ce plan et de son contenu, il revient au Préfet coordonnateur de bassin de valider et qu'à ce stade rien ne lui a été soumis. Il indique qu'il souhaite que le sujet soit évoqué rapidement entre le Directeur de l'agence de l'eau et le Préfet afin qu'il puisse donner son avis sur le sujet.

M. AGBEKODO précise que le Préfet coordonnateur de bassin sera probablement nommé Président du Conseil d'Administration, et qu'en tant que tel, il sera forcément informé, il indique que le plan est à l'étape de projet. Il souligne que la remarque est prise en compte.

M. COSNIER souligne qu'il y a d'autres études qui ont été faites dans d'autres régions avec des périodes plus rapprochées 2030-2050 qui peuvent permettre de voir des choses qui sont déjà à l'œuvre et de mesurer l'importance de prendre en compte toutes les politiques de l'Agence, notamment les risques d'inondations et la sécheresse. Il indique qu'il est important que le changement climatique soit inclus dans les études. Il mentionne que, concernant les milieux aquatiques et les zones humides, les périodes de sécheresse pourraient poser problème même si celles-ci sont fonctionnelles. Il indique que les études et les schémas d'aménagement de gestion des eaux ne sont pas toujours en concertation, et qu'il faut favoriser la rencontre au niveau territorial de ces acteurs. Il précise que la même problématique se pose au niveau régional. Le monde de l'eau n'est pas toujours très présent dans les échanges alors qu'il y a des effets non

négligeables à anticiper. Les études ont été financées par la DATAR avec des scénarios régionaux sur les eaux, des études de vulnérabilité sur les différents secteurs et notamment l'agriculture, les usagers de l'eau avec des approches économiques sur l'impact que cela pourrait avoir. Il souligne qu'il est important de bien cadrer le travail.

M. DANLOUX précise que c'est déjà le cas.

M. ROUSSEL indique que le dossier sur le changement climatique est un dossier où l'on cherche à faire peur. Il précise qu'il faut garder un peu de raison. Il mentionne qu'il ne nie cependant pas et en particulier dans le monde agricole, les évolutions du changement climatique. Il constate la remontée de parasites et plantes adventices qui n'étaient jusqu'alors connues qu'au sud de la Loire et qui posent des problèmes de cultures. Il indique qu'il faudrait plus de cohérence dans les politiques de l'Etat et de l'Europe.

M. LENGLET indique qu'il s'agit de positionner la problématique eau dans cette problématique climat. Il mentionne que des outils de gouvernance et des outils de réflexion existent. Il indique qu'il faut organiser la façon de travailler et demande plus de concrétisation. Il mentionne que la donnée climat doit s'inscrire dans les travaux dès à présent. Il indique qu'il est très attaché à faire de la prévention et regarder sur le territoire tout ce qui a trait aux ruissellements et aux coulées de boues. Il précise qu'il est important de cartographier afin d'avancer à la bonne échelle. Il rappelle que l'item 4 du code de l'environnement, n'est pas retenu dans le cadre de la GEMAPI. Il indique qu'il faut intégrer dans les actions cette notion climat.

M. FLAMENGT indique que pour être concret et efficace dans cette proposition, il ne faut pas oublier les structures opérationnelles qui sont bien au courant des problématiques des sous bassins, qui utilisent des outils mises en œuvre. Il serait nécessaire qu'il y ait des maîtres d'ouvrage qui puissent apporter des propositions sur le document qui est proposé. Il souligne que le document doit être facilement opérationnel sur le terrain pour être efficace.

Mme BAZIN indique qu'il existe à l'Agence une commission Action Internationale et Développement Durable qui examine des projets d'accès à l'eau. Elle indique que les pays du sud vont être fortement touchés par cet accès à l'eau avec le changement climatique. Elle souligne que lors de la dernière CPAIDD, la moitié des financements n'était pas attribuée et demande s'il n'est pas possible de faire un appel à projet sur le changement climatique et l'accès à l'eau dans les pays du sud. Elle rappelle que l'Agence finance des projets dans le cadre du 1% de la loi Santini.

M. DANLOUX précise qu'une demande a été lancée pour les pays du sud

M. AGBEKODO précise qu'il y a bien un appel à projet concernant la coopération internationale et décentralisée dans les pays en développement. Il indique que cela prend en compte la dimension du changement climatique mais qu'il ne s'agit pas d'un appel à projet explicite au changement climatique. Il souligne qu'à la lecture du document, il souhaite attirer l'attention sur le fait que les actions entreprises par les Agences de l'eau sont des actions en faveur de l'adaptation au changement climatique. Il mentionne que la problématique du climat ne peut pas être dissociée de la problématique de l'eau, il rappelle que le climat c'est d'abord l'eau puisque l'eau est régulateur de température.

Il indique que le travail qui va être fait aurait le mérite de mettre en évidence que les actions menées à l'Agence sont bien des actions liées à l'adaptation au changement climatique. Il rappelle que lors de la COP21 il a fallu batailler pour qu'il y ait une prise en compte de l'eau dans le changement climatique. Il précise que du point de vue scientifique l'eau est un régulateur de climat.

Mme BAZIN indique qu'elle a eu la chance de participer à plusieurs réunions et souhaite faire part de son ressenti. Sa première réunion était avec le conseil supérieur de Météo France qui s'est tenu à Saint Mandé, où les météorologues sont fermes sur le fait qu'il y aura de plus en plus de phénomènes météorologiques importants.

Elle indique que la seconde réunion concernait le comité économique et social à Paris, organisée par Info Climat sur une réflexion d'une journée sur l'adaptation du changement climatique. Elle indique que cette

adaptation est possible si la jeunesse est formée. Elle souligne que, plus nous serons nombreux à réfléchir à cette urgence de l'adaptation et de l'atténuation, plus on aura des choses pertinentes mais urgentes.

Elle indique que sa dernière réunion était un compte rendu à la DREAL d'Amiens concernant le plan de prévention du risque naturel littoral qui a été refusé par les commissaires enquêteurs. Elle souhaite sensibiliser au maximum sur le sujet du fait du manque d'information du citoyen. Elle souligne qu'il faut entraîner le maximum de personnes à la réflexion pour les responsabiliser. Elle précise que les fonds Barnier se suffisent plus et indique que des accidents se produisent actuellement car les personnes n'ont pas été préparées. Elle souligne que l'urgence n'a jamais été aussi forte.

M. BARBIER souligne qu'il ne faut pas oublier de parler d'anticipation. Il indique qu'il est important de sacraliser les zones humides, qu'aujourd'hui les zones humides fonctionnelles qui ne sont pas construites ne doivent pas devenir des zones d'activités. Il y a une nécessité urgente de trouver une mesure en faveur des éleveurs et de l'élevage en zone humide, qui occupent la majeure partie des zones. Le fait d'avoir de l'élevage permet de retenir l'eau et cela ne coûte pas cher. Il indique qu'il plaide en faveur de l'anticipation qui permettra de moins dépenser et d'avoir de meilleurs effets.

M. LENGLET souligne qu'il va falloir se battre sur le sujet. Il constate un désengagement de l'Etat. Il précise que certaines opérations ne pourront pas être portées et supportées par les opérateurs de territoires, car les dépenses sont monstrueuses.

M. ROUSSEL illustre la problématique des inondations par la présentation d'une photo montrant la construction d'un lotissement dans une zone inondable.

Il indique que lorsque que l'on regarde l'état de la protection du littoral actuel contre le niveau de la mer actuel avec les fréquences des inondations, cela donne froid dans le dos. Il souligne que les 14 km de digue qui protègent l'estuaire de la Canche sont à refaire. Il indique qu'il faut arrêter de faire peur sur ce qui va s'arrêter et essayer de gérer ce que l'on a déjà.

M. DANLOUX souhaite ajouter, qu'il serait utile de revoir le type d'action à mener dans les secteurs effondrés du bassin houiller. L'Agence avait fait un très beau travail concernant l'étude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et l'actualité est là pour nous rappeler ce problème dans le bassin Houiller. Il précise que sur le secteur de Bruay, la carte du secteur inondable existe.

M. GREVET souhaite réagir sur l'investissement financier de l'Etat. Il évoque la visite à la DREAL du Directeur de la Prévention des Risques. Il indique que la majeure partie de dépenses des PAPI concerne des ouvrages de défense contre la mer. Il souligne qu'il y a des investissements énormes, qui ont une durée de vie limitée car les problèmes reviennent avec le changement climatique. Il souligne que sur le PAPI littoral qui est en phase d'aboutissement, il y a de gros investissements de l'Etat pour financer les digues, mais la plupart des investissements concernent des digues rétro littorales. Il précise que cela veut dire que l'on accepte dans ce PAPI de construire des ouvrages de second rang, on accepte un recul stratégique et illustre avec la commune de AULT. Il indique qu'il s'agit là de délaissier la lutte directe et accepter un replis, un changement. Il souligne qu'il y a encore des investissements pour limiter le phénomène mais que peu à peu se développent d'autres stratégies. Il indique que le lien terre mer en terme de risque reste encore à creuser, il souligne que l'Agence de l'Eau a un rôle à jouer.

M. MONTASSINE précise que sur le secteur, le phénomène reste une incompréhension. Il précise que les esprits ont du mal à évoluer. Il demande s'il est possible d'avoir une idée de l'impact à laisser en ce qui concerne les économies d'eau.

M. ROUSSEL indique que la priorité n'est pas de travailler sur le quantitatif de l'eau dans le bassin, qu'il y a beaucoup plus de problèmes de qualité que de quantité.

Il précise que le Bassin prélève en moyenne 10 % de la recharge annuelle des nappes, que les prélèvements sont en baisse. Il indique que la priorité doit être mise sur la qualité de l'eau.

M. MONTASSINE précise qu'il aimerait une évaluation de l'action de l'Agence.

M. VALIN indique qu'en ce qui concerne l'impact économie d'eau qui est toujours en vigueur, les chiffres ne sont pas significatifs.

M. AGBEKODO souligne que nous ne sommes pas dans un bassin à déficit hydrique.

Mme LEVEUGLE souhaite faire un rappel en ce qui concerne la complexité pour monter des dossiers lorsque l'on est une petite structure.

Elle indique que le PAPI propose des projets importants, tellement chers qu'il est impossible de les mettre en œuvre. Elle indique qu'il existe des plans au niveau des communes qui permettent de limiter les inondations. Le secteur dont elle dépend est essentiellement en réseau unitaire, cela engendre par forte pluie des rues inondées de pollution. Elle précise que suite aux inondations de 2012, la commune a travaillé sur un projet de récréation de fossés afin d'aller dans le sens de la nature. Elle souligne que pour aller dans le sens de la nature, il faut rendre fonctionnelle les zones humides qui existent. Elle illustre par l'exemple du marais de Cambrin qui absorbe l'eau lors des inondations. Elle indique que les procédures sont tellement complexes pour les petites communes de passer par la loi sur l'eau que cela devient insurmontable. Les exigences des différentes lois font qu'il n'est plus possible pour les petites structures de sortir les projets. Elle indique que par rapport à 2012, il n'y a pas eu d'évolution et que la population ne comprend pas. Elle souligne qu'il faut simplifier les choses.

Aujourd'hui, son département gère encore les espaces naturels sensibles : et il faudrait l'associer à des actions de partenariat qui permettraient aux intercommunalités de choisir les projets.

M. LENGLET indique qu'aujourd'hui beaucoup d'élus comme Mme LEVEUGLE sont confrontés à des difficultés de ce genre. Il souligne qu'il est difficile de traiter ce type de dossier à l'échelle communale et qu'il faut avoir une démarche au niveau du sous-bassin ou du bassin et faire du préventif.

Il fait référence à l'association SOMEA dans la Somme qui est une approche Chambre d'Agriculture et Conseil départemental. Il indique qu'il faut vraiment trouver des solutions afin de simplifier les procédures administratives pour monter les dossiers concernant l'eau. Il précise que les élus sur le terrain s'épuisent.

M. ROUSSEL indique que le montage des PAPI est aussi trop long. Il précise qu'il existe un ministre de la simplification administrative et qu'il faudrait lui écrire.

M. AGBEKODO mentionne que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a fait un travail très intéressant qui peut nous servir de modèle. Il indique que des groupes de travail seront établis d'ici la fin de l'année.

M. DANLOUX remercie les membres de la Commission et clôt la séance à 12h17.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE
ET DE LA PLANIFICATION**

Bernard LENGLET

**LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE**

Olivier THIBAUT